

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 février 2016

Le Conseil Municipal de la commune de Fresne Saint Mamès sous la présidence de Monsieur le Maire, s'est réuni pour une séance ordinaire et publique.

PRESENTS : Jean-Pierre CHAUSSE, Patrick DESPLANCHES, Roland BEUGNOT, Joël DARGIER, Julien CAPO, SALA Jean-Philippe, Maurice BIOLUZ, Emmanuelle MICHELIN, Isabelle CLERC, Betty DELOYE BRESSON.

Procurations : Nathalie GARNIER à Emmanuelle MICHELIN

Absents : Marion CHEVILLARD, Anthony GAUTHEROT.

20H30 : le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Betty DELOYE-BRESSON

ORDRE DU JOUR

1 - Proposition d'une liste de travaux et achat en investissement pour 2016 :

Patrick DESPLANCHES propose et présente les différents travaux d'investissement sur la Commune en 2016 ainsi que les achats. Après étude les propositions seront affinées et complétées, les demandes de devis faites la réalisation des travaux se fera en fonction des disponibilités du budget et des subventions accordées.

2- Désignation des membres au bureau de l'Association Foncière :

Le mandat des membres du bureau de l'A.F. de Fresne-Saint-Mamès arrive à échéance fin 2015, le Conseil Municipal doit désigner trois propriétaires conformément à l'arrêté préfectoral qui constitue l'A.F. Le conseil municipal nomme, à l'unanimité, Mme Amandine SOCIE, M. Alain MALAPART, M. Patrick DESPLANCHES. Le Maire siègera au bureau de l'A.F.

3 - Indemnités des élus (Nouvelle Loi) :

Suite à des nouvelles dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales applicables au 1^{er} janvier 2016, les indemnités des élus doivent être revalorisées, dépense obligatoire pour les communes. La délibération prise a pour seul objectif de modifier celle existante et de supprimer la minoration des indemnités des élus qui percevaient une indemnité de 0 à 499 habitants. L'application doit être faite au 1^{er} janvier 2016 pour le Maire et impose aux élus de percevoir une indemnité pour les communes de 500 à 999 habitants. Soit pour le Maire de 17 à

31 % de l'indice 1015 et pour les adjoints de 6.60 à 8.25 % de l'indice 1015 (pour les adjoints, la hausse s'appliquera à compter du 1^{er} mars 2016).

Le Conseil Municipal adopte ces nouvelles dispositions malgré le fait que ce ne soit pas le souhait des élus du Conseil Municipal.

4 - Adhésion 2016 :

La Commune adhère à l'Association des Maires Ruraux de France, la cotisation 2016 est de 100 €,

La Commune adhère également au GDON du pays Graylois (défense contre les corbeaux et les ragondins), la cotisation 2016 est de 100 €, acceptés à l'unanimité

5 - Etude des dossiers de demandes de subventions aux associations :

Après étude de très nombreuses demandes, le Conseil Municipal accorde les aides et subventions suivantes :

- Club d'Animation : gratuité de la salle des fêtes pour leurs évènements (soit 430 €)
- FNACA : 150 €
- Mission locale : 50 €
- Coopérative scolaire : 350 €
- Moto-club fresnois : 150 €
- Club des Aînés : 100 €

Il restera à déterminer les subventions pour les Associations Accueillir, Informer et des Parents d'élèves.

Une somme de 2.000 € sera inscrite à l'article 6574 (subvention).

La participation de la Commune pour les élèves des Collèges et Lycées qui participent à des voyages scolaires sera de 20 €/élève.

6 - Taux des 4 taxes 2016 :

Pour respecter le pacte de solidarité financière et fiscale passé avec la CCMGY, il n'y a pas d'augmentation du taux des 4 taxes pour 2016, à savoir :

- T.H : 9.63 %
- TFB : 10.74 %
- TFNB : 28.11 %
- CFE : 13.92 %

Ces taux sont inchangés depuis 2012 et jusqu'en 2017.

7 - Compte-rendu des travaux de l'Eglise :

Les travaux de l'Eglise sont terminés, il reste l'engazonnement des abords et un peu de peinture à l'intérieur.

Patrick présente le tableau financier récapitulatif de tous les travaux de l'église y compris les intérêts d'emprunt et le retour TVA jusqu'en 2018.

- Dépenses totales TTC : 563 399.23 €
- Subventions et recettes : 363 546.12 €

8 - Compte-rendu de la réunion CCMGY :

Le tarif des ordures ménagères pour l'année 2016 subit une légère augmentation (les nouveaux tarifs et informations seront faits dans le bulletin de La Romaine).

Le tarif pour le contrôle des installations neuves d'assainissement en zone non collectif sera de :

- 80 € contrôle de conception et d'implantation,
- 148 € contrôle de bonne exécution.

Les contrôles seront effectués par le cabinet Geoprotech de RIOZ.

9 - SIED 70 - Conseil en énergie partagés :

Une proposition du SIED70 pour des conseils en énergie partagés aux Communes avec une participation de 775 €. Le Conseil Municipal demande plus d'informations, une réunion du SIED 70 aura lieu le 27 février 2016 à Vesoul.

10 - Réunions pour préparation du budget 2016 :

- mardi 16 février à 14 h 00 pour la section fonctionnement,
- mardi 1^{er} mars à 14 h 00 pour la section d'investissement.

11 - Problème de sécurité au cœur du village et aux entrées :

Il est proposé de réduire la vitesse à 30 km/h sur le RD13 des écoles au feu en face maison ROTA. Un arrêté sera pris en ce sens.

Des grands panneaux 50 km/h seront installés aux entrées d'agglomération côté Vezet, côté Estravaux, côté Le Mont et de la signalisation horizontale viendra compléter cette signalisation.

12- Problème de sécurité la nuit :

Pour les problèmes de sécurité la nuit dans le village, les gendarmes se proposent de faire une réunion avec des informations aux habitants, un rendez-vous sera pris pour une information, un

jeudi après-midi à 14 h 00 avec le club des aînés et les personnes qui souhaitent des informations.

13- Pompiers :

Les pompiers ouvrent la caserne le 28 février de 10 h à 12 h 00 pour une action de sensibilisation de la population aux gestes et comportement qui sauvent.

Les participants apprendront à alerter, masser, défibriller.

Une réunion du CCC aura lieu le 6 mars à la caserne à 11 h 00.

14 - Permanence des Conseillers Départementaux :

Carmen FRIQUET et Hervé PULICANI souhaitent organiser une permanence à la mairie qui aura lieu le samedi 12 mars à 15 h 00 à la salle de réunion de la mairie.

15 - Remplacement de Xavier :

Le contrat de Xavier prendra fin le 24 juin 2016, la commune ne peut pas renouveler son contrat et le regrette. En accord avec la mission locale, il pourra être fait un contrat avenir avec Mr Cyril Péquignot, pris en charge à 75 % à compter du 1^{er} juin 2016, Mr Pequignot devra suivre les formations liées au contrat.

16- Effectifs des écoles :

Après examen de la carte scolaire pour la rentrée 2016/2017, il n'y a pas de souci de fermeture pour l'école de Fresne cependant il convient d'être vigilant pour la rentrée 2017/2018. Les arrivées de nouvelles familles sont espérées.

17 - Projet éolien de Saint-Gand :

La Société VSB énergies nouvelles souhaiterait continuer à étudier les caractéristiques techniques et environnementales relatives à une possibilité d'implantation d'éoliennes sur la Commune de Saint-Gand et dans les bois de Fresne-St-Mamès.

La Société présente une promesse de bail emphytéotique consentie et acceptée pour une durée de 7 ans.

Si un projet voyait le jour dans 4 à 5 ans la redevance pour la Commune pourrait être avec 3 éoliennes de 39 000 €/an.

Après une nouvelle rencontre avec VSB et des confirmations sur le projet, le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour signer le bail de 7 ans nécessaire aux études.

18 - Cabanes à livres :

La présentation d'exemple de cabanes à livres, réalisées par l'IMP de Membrey peut convenir pour une implantation extérieure à la bibliothèque. Après le choix des motifs une commande sera passée à l'AMRF pour un montant de 160 €.

19 - Travaux sur réseau d'eau :

La circulation sera interdite Rue de la Fontaine du RD13 à la Rue du Pâquis pour des travaux sur le réseau d'eau du 10 février au 1^{er} mars 2016 inclus.

Fin de la séance : 22h45.

Vu par Nous, Jean-Pierre CHAUSSE, maire de la commune de FRESNE SAINT MAMES pour être affiché le 11 février 2016 à la porte de la Mairie.

A FRESNE SAINT MAMES, le 10 février 2016

**Le Maire,
Jean-Pierre CHAUSSE**